

Les Cahiers
du CRH

Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques

Archives

21 | 1998

1. Pour une histoire comparée du voeu // 2. Les
Cagots

La chaleur des cagots. Lèpre et inscription généalogique de la marginalité

Enric Porqueres I Gene



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2523>

DOI : 10.4000/ccrh.2523

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 1998

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Enric Porqueres I Gene, « La chaleur des cagots. Lèpre et inscription généalogique de la marginalité », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 21 | 1998, mis en ligne le 20 avril 2009, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2523> ; DOI : 10.4000/ccrh.2523

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

La chaleur des cagots. Lèpre et inscription généalogique de la marginalité

Enric Porqueres | Gene

- 1 La minorité des cagots, *race maudite* par excellence, offre sans doute de multiples possibilités de recherche, qui vont du politique au religieux, de l'économique au culturel. Pour ma part, en tant qu'anthropologue de la parenté, je me suis surtout intéressé aux discours qui accompagnent l'exclusion du groupe. À mon sens, ces discours fournissent l'occasion de réfléchir sur des processus d'agencement identitaire omniprésents en Europe. En effet, en véhiculant la notion de personne propre à notre système de parenté, les systèmes généalogiques de classification sociale s'avèrent être des outils symboliques à l'efficacité très accentuée. Néanmoins, de par leur situation dans une société cognatique, où le mariage est moment constitutif des unités de parenté (les parentèles), ces *généalogies sociales* sont soumises à des mises en cause potentielles. Voilà ce que le cas cagot me semble permettre de penser.
- 2 Tout comme dans les dynamiques concernant d'autres minorités européennes – *Vaqueiros de Alzada* asturiens, Gitans, Morisques, Juifs –, la mise au ban des cagots passe par l'établissement d'une série de généalogies qui situent les intéressés dans un espace social qui leur est propre. De la sorte, les liens de filiation reliant les cagots à différents ancêtres peu fiables du point de vue religieux – Albigeois, Juifs, Sarrasins esclaves ou guerriers – servent à légitimer l'inhabilitation de ceux-là à exercer certains métiers ainsi que la ségrégation spatiale dont ils font l'objet, y compris dans la sphère sacrée : à l'intérieur des églises et dans les cimetières.
 - 3 Cas extrême, le monde cagot connaît une manifestation particulièrement poussée de la naturalisation généalogique du malheur. Tout comme les membres d'autres ethnies minoritaires, les cagots se voient dotés de traits physiques distinctifs, de véritables inscriptions identitaires dans le corps. Les rendent reconnaissables des puanteurs diverses, une couleur blanchâtre, un

lobule auriculaire attaché au crâne, mais aussi une beauté particulière dont parlent les bergères dans leurs chansons,

« Gentetan den ederrena umen duçu Agota : / Bilho hori, larru çouri eta begui nabarra ».

- 4 (Parmi toutes les gens le cagot est réputé pour être le plus beau : / cheveu blond, peau blanche et les yeux bleus)¹.

Cette beauté apparaît également dans des discours médicaux. À cela il faut ajouter certaines suspicions concernant l'existence de queues et de menstrues masculines chez les cagots, lesquelles nous sont rapportées par le curé aragonais Martin de Vizcay, en 1621, dans son *Derechos de naturaleza que los naturales de la merindad de San Juan de Pie del Puerto tienen en los Reynos de Castilla*.

- 5 Mais s'il existe un stigmate physique de la qualité cagote, c'est bien la lèpre. Une lèpre à laquelle croyait encore le docteur Fay au début de notre siècle, lors de la rédaction de son *Histoire de la lèpre en France. Lépreux et cagots du Sud-Ouest. Notes historiques, médicales, philologiques, suivies de documents* (1910). Ce parti pris, qui fait de cagot un presque synonyme de ladre, semble en effet rendre compte des particularités d'une exclusion qui vient marquée, tout comme celle concernant les *Vaqueiros* asturiens (très semblables), par la crainte de la contagion. C'est par ce biais que prennent sens les mesures prophylactiques auxquelles les cagots ont été soumis à certaines périodes : interdiction de marcher pieds nus, de boire dans les mêmes récipients que le reste de la population, d'avoir des relations sexuelles en dehors du groupe. On a également peur de leurs crachats,

[...] cette crainte de la contagion par la salive faisait que partout les cagots avaient leur source ou leur fontaine, où nul n'allait puiser².

- 6 Si la croyance en une lèpre héréditaire cagote est bien attestée dans les documents, ainsi que dans les chansons recueillies par Francisque Michel – qui restent à étudier –, il faut souligner que le discours médical contemporain confortera le préjugé populaire, au moins jusqu'à la fin du XVI^e siècle. Que l'on pense au *Vingtiesme livre. Traittant de la petite verolle, rougeolle et vers des petits enfans, et de la Lepre*, d'Ambroise Paré (1607). Il y formule la nécessaire mise en garde face à ces gens, d'aspect agréable certes, mais qui cachent en leur intérieur la terrible lèpre :

[...] toutesfois aucuns ont la face belle, & le cuir ploy & lissé ; ne donnant aucun indice de lepre par dehors, comme sont les ladres blancs appelez Cachots, Cagots, & Capots, que l'on trouve en basse Bretagne, & en Guyenne vers Bordeaux, où ils les appellent Gahets (...) Or de tels ladres sont blancs & beaux, quasi comme le reste des hommes, à cause que leur ladrerie consiste en matière pituiteuse, laquelle resseichee par adustion, est faite atrabilaire³.

- 7 Et voilà qu'on en arrive au thème de la chaleur cagote. La lèpre est une maladie qui, depuis les récits bibliques, reste associée et au châtement divin et à la « chaleur ardente et intestinale », celle, par exemple, que connaît Job dans ses travaux. En phase avec la conception vétérotestamentaire de la lèpre, qui est celle de la chrétienté de l'époque, de part et d'autre est signalé l'état de chaleur et de sécheresse des cagots : cette condition physique découlerait de leur maladie et serait la source de quelques-unes de leurs particularités. Elle les pousserait à se baigner plusieurs fois par jour, à ne pas avoir besoin de couvertures en hiver, à assécher les pommes qui tombent entre leurs mains, à être toujours en agitation et, par là, à éprouver une forte et constante envie de coït,

[...] à cause qu'ils sentent grande chaleur estrange aux parties internes de leurs corps, & partant bruslent de desir de dame Venus⁴.

Une fois posée la débordante sexualité des cagots, nous avons affaire à une question cruciale dans le monde de leur exclusion : la supposée lèpre blanche étant censée se transmettre par les voies sexuelle et héréditaire, il reste clair que tout contact intime avec les cagots devient dangereux. Cela, même si, au moins depuis le XVI^e siècle, les cagots sont distingués des lépreux à part entière⁵, distinction confortée par les analyses médicales du moment.

- 8 Tout comme pour les autres races maudites européennes, nous voyons se développer dans le contexte cagot un système de classification sociale ancré dans la rhétorique du sang et de la filiation, qui veut que le marginal soit tel du fait de son ascendance. Par là, la lèpre cagote est tantôt mise sur le compte d'une supposée ascendance turque, tantôt sur celui d'une filiation juive. Ainsi, entre autres ancestralités aux connotations hérétiques – Goths ariens, Albigeois, Sarrasins –, les chansons populaires anti-cagotes en dressent celle du laquais de Gripput roi de la Galimachie,

[...] *récouing pér darré la Turquie* (recoin par delà la Turquie),
personnage répugnant, chargé de lèpre

[...] *déspuix lou cap en bas* ((depuis la tête jusque en bas).

Dans ces mêmes chansons, Giézi fait également figure d'ancêtre pour les cagots. Serviteur hébreu malhonnête, il aurait été condamné par Dieu à être lépreux, et sa descendance avec lui :

Per te puni ; dits lou Seignou, / La lèpre de Naaman que t'dechi ; / Aüs tous mainatyes passera / Lou maü hountous qui t'baü dacha.

(Pour te punir, dit le Seigneur, / Je te laisse la lèpre de Naaman ; / À tes enfants passera / Le mal honteux dont tu hérites).

- 9 Cette naturalisation du malheur cagot entraîne des effets. De même que pour les *Vaqueiros*, Morisques, Juifs ou Gitans, la société englobante prône, en conséquence avec la définition généalogique qui en est faite, le besoin d'éviter les contacts sexuels et matrimoniaux avec cet être, considéré à la fois comme pollué et polluant. C'est ce que disent le savoir médical contemporain sur la lèpre et certains arrêts des Parlements ; c'est aussi ce que l'on trouve dans le corpus de chansons recueillies par Francisque Michel. En voici un exemple : après avoir indiqué qu'ils sont originaires

[...] de cent mille lieues au-delà de la Turquie,
cette chanson recueillie à Saint-Pierre-de-Lier, dans les Landes, continue :

Aquère race maudite / Parmi nous es relega, / Estant un reste d'armade / Qui ne poudé plus anna. / Per fort différentes marques / Ets qu'eüs calou dintinga, / Per prebiene la lou lèpre, / Qui l'aüt peuple aüré infectat ; / Mès la mey granne tristesse / Qui lou pays a esproubat, / Era arribade d'un soul houmi, / Be l'apérebén Lacayat. / Au quartier de Labaste / Et que s'ere maridat, / Et toute la paropie / Et ben abé affligéat. / Anats à Lié et à Laurède, / Lous Cagots qu'i a dachat, / Pouryen leba ue armade / Et batés à tout coustat.

(Cette race maudite / Parmi nous se relégua ; / Étant un reste d'armée / Qui ne pouvait plus aller. / Par des marques fort différentes / Ils les fallut distinguer, / Pour prévenir leur lèpre, / Qui le reste du peuple aurait infecté ; / Mais la plus grande tristesse / Que le pays a éprouvée, / Est due à l'arrivée d'un seul homme, / Que l'on appelle Lacayat. / Au quartier de Labaste / Il s'était marié, / Et toute la paroisse / Il avait affligé. / Allez à Lié et à Laurède, / [Vous verrez que] les Cagots qu'il a laissés, / Pourraient lever une armée / Et se battre de tous côtés).

- 10 Et si l'on dit le danger des unions avec les parias, on en signale aussi l'alternative. Toujours dans le même chant, il est ensuite question du refus dont les cagots font l'objet.

Remarquats lous maridatyes / Qui ets et bolen countracta / Dat las gouyates de l'aüt peuple / « Qu'i s'dan la peine de cerca : / Juste ceü ! s'escriiden eres, / N'ems bolem

pas marida / Daps yens de race maüдите, / De crainte de'ns infecta. / L'hiber qu'es ret, disen-eres ; / Nous be'ns bolem apriga, / Et ue soulette couberture / A bous aüts quets hey trembla. / Los bos cos que son infectes, / Nous poudem pas approucha : / Adressats pe à las Cagotes, / Qui dap bous aüts et seran plaà ».

Remarquez les mariages / Qu'ils veulent contracter / Avec les filles de l'autre population / « Qu'ils se donnent la peine de chercher : / Juste ciel ! s'écrient-elles, / Nous ne voulons pas nous marier / Avec des gens de race maudite, / De crainte de nous infecter, / L'hiver est froid, disent-elles ; / Nous voulons nous couvrir, / Et une seule couverture / Vous autres vous fait trembler. / Vos corps sont infects, / Nous ne pouvons pas nous approcher : / Adressez-vous aux Cagotes, / Qui avec vous seront bien ».

- 11 Voilà une logique de la séparation matrimoniale qui se justifie par la rhétorique filiationniste de la différence. Mais, bien que parfaitement en phase avec notre système de parenté – qui établit des barrières entre les personnes en fonction du sang qu'ils partageraient ou non –, elle n'en désigne pas moins un possible acte subversif. Si c'est par le biais de la consanguinité que l'on reçoit une identité, c'est donc par le mariage que cette identité doit être reproduite. Mais alors, on est obligé de constater que s'il existait une pratique matrimoniale généralisée qui ne suivrait pas le chemin reproductif, du coup, les unités identitaires seraient mises en question. Si le sang et l'ascendance constituent le cagot, il est clair que le moment de la production du sang, de la généalogie, peut brouiller les contours de groupes auparavant distincts. En ce sens, il me semble que la progressive disparition en France des familles réputées cagotes – qui ne correspond d'ailleurs pas aux dates de la législation parue à ces fins – peut beaucoup nous éclairer sur les processus de constitution et de dissolution des minorités dites ethniques. Tel que l'illustrent les travaux du feu docteur Guy, les pratiques matrimoniales vont effectivement jouer un rôle important dans la vie du groupe. D'une part, les cagots, dispersés dans l'espace, se structurent et constituent une société par le moyen d'une circulation de femmes entre localités (Guerreau et Guy 1988). D'autre part, dès le XVIII^e siècle, l'on assiste à l'érosion que les mariages entre cagots et non-cagots infligent aux limites de ces deux groupes qui ne pourront continuer à se dire discrets : leur représentation précédente, ancrée dans la naturalisation généalogique de la différence, ne correspondant plus à aucune réalité. Pas plus que la supposée lèpre blanche, source de la chaleur des cagots.

NOTES

1. Traduction française in Francisque Michel, *Histoire des races maudites de la France et de l'Espagne*, 1847.
2. Fay, *op. cit.*, p. 23.
3. Ambroise Paré, *op. cit.*, p. 744.
4. *Id.*, p. 741.
5. de Rochas, « Les parias de France et d'Espagne. Chrestians, Cagots, Gahets et Cacous. Avec un appendice sur les Bohémiens du Pays Basque », *Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau*, 1875 ; dans les textes institutionnels, il en est fait état en les distinguant des cagots et des

lépreux, d'ailleurs, seuls les premiers jouiront du droit de propriété, tel que l'attestent les contrats de vente et les legs de cagots depuis le XIV^e siècle, *id.*, p. 380.